



Cumul congés spéciaux Pacs / mariage

Par **babouchka59**, le **11/01/2016** à **16:50**

Bonjour, rn rn Je suis déjà pacsée avec mon [barre]conjoint[/barre] partenaire et nous allons prochainement nous marier. rn J'avais à l'époque de mon PACS posé mes 4 jours de congés spéciaux comme l'autorise ma convention collective Syntec. Est ce que je pourrais pour mon mariage, poser de nouveau 4 jours de congés pour événement spécial ? rn rn Je me dis que ce sont 2 événements différents mais ça ne serait pas juste pour les personnes ne pouvant pas se marier. rn rn Que dit la loi ?

Par **morobar**, le **11/01/2016** à **16:54**

Bonjour, rn [citation] ça ne serait pas juste pour les personnes ne pouvant pas se marier. [/citation] rn Tout le monde peut se marier, sauf ceux qui le sont déjà bien sur. rn Et vous aurez droit à réitérer un congé spécial et un congé maternité à chaque enfant. rn Donc vous avez bien droit à un congé spécial pour ce mariage et pour tous les suivants s'il vous prenait l'envie de divorcer, qui est le risque encouru par ceux qui se marient comme on dit.